



Modification rémunération

Par **JulianBrh**, le **23/05/2022** à **09:19**

Bonjour,

J'ai signé un CDI il y a un an maintenant, avec un modèle de rémunération fixe à 2066€ + variable établi sur une base de 50€ par installation de mon équipe (je suis Manager commercial). suite à une réunion, la direction souhaite modifier ce système et partir sur le principe suivant: fixe inchangé - si

-15 installations : pas de variable

entre 15 et 25: 30€ par installation

+ 25 : 50€ par installation

Compte tenu de la difficile à recruter, il nous est impossible d'avoir des équipes pleines (6), donc très compliqué de pouvoir atteindre l'objectif. J'assiste donc à une baisse significative de ma rémunération finale et on me demande de signer l'avenant concernant la modification sans vraiment sourciller. Est ce vraiment légal ?

Je mentionne au passage que la société qui m'emploie est LOIN de traverser des difficultés financières. Dans l'attente de vos réponses. cordialement

Par **Prana67**, le **23/05/2022** à **09:23**

Bonjour,

On ne peut pas vous obliger à signer un avenant. De plus avec l'avenant proposé vous êtes perdant dans tous les cas.

Par **JulianBrh**, le **23/05/2022** à **09:36**

Merci,

Ne vais-je pas à l'encontre d'une fin de contrat en cas de refus ? Ou au moins une demande de RC de leur part ?

Par **Prana67**, le **23/05/2022** à **12:21**

Pourquoi fin de contrat ? Dans votre premier message vous dites être en CDI, donc une fin de contrat n'est pas possible.

Pour le reste je n'ai pas de boule de cristal, difficile de vous dire ce que l'employeur va faire. Il PEUT vous proposer une rupture conventionnelle que vous pouvez refuser.

Êtes vous le seul salarié concerné par cette modification ?